



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-neuvième session

9-13 novembre 2020

**Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations
du Comité du Programme**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian

Secrétaire

Comité du Programme

Tél.: +39 06570 53007

Adresse électronique: Jiani.Tian@fao.org

RÉSUMÉ

- Le Comité, à sa cent vingt-cinquième session¹, est convenu d'inscrire, parmi les points permanents à l'ordre du jour, le Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du Comité du Programme. Le Comité a suggéré, à sa cent vingt-sixième session², d'inclure des dates d'achèvement, lorsque cela est possible, et/ou un pourcentage du taux d'application, afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre.
- Le présent document rend compte des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité lors de sa précédente session. Il indique l'état d'avancement de la mise en œuvre au moyen d'un «feu tricolore» et présente les dates d'achèvement ou un pourcentage du taux d'application, le cas échéant.
- Le jeu de couleurs utilisé est le suivant:
 - **Achevé**
 - **En cours**
 - **Pas encore commencé**

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note du Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du Comité du Programme.

Projet d'avis

Le Comité:

- a pris note du point sur les recommandations du Comité du Programme non encore appliquées et attend avec intérêt de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.

¹ [CL 160/3 \(par. 15 i\)](#).

² [CL 161/3 \(par. 25 b\)](#).

État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité du Programme

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
Nouveaux ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021				
1.	A demandé des renseignements supplémentaires concernant la théorie du changement et la stratégie d'aménagement. <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 164/6 Rev.1 par. 6 h et g	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Inclus dans les Grandes lignes du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme 2022-2025.
Ébauche des grandes lignes du nouveau Cadre stratégique				
2.	A demandé de s'assurer du caractère participatif et transparent du processus d'élaboration du nouveau Cadre stratégique. <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 164/6 Rev.1 par. 7 h, i, p et r	●		Outre les contributions apportées par les organes directeurs, des consultations informelles avec les Membres sont en cours.
Évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2)				
3.	CL 164/6 Rev.1 par. 8 m – <u>a dit attendre avec intérêt</u> les résultats de la deuxième phase de l'évaluation à sa cent vingt-neuvième session.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	L'évaluation sera présentée au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session.
Évaluation des travaux statistiques de la FAO				
4.	CL 164/6 Rev.1 par 10 d – <u>s'est réjoui</u> d'obtenir, de la part de la Direction, l'assurance que la gouvernance des activités statistiques de la FAO serait améliorée de façon à renforcer le contrôle ainsi que la pertinence, la cohérence et la qualité de toutes les statistiques de l'Organisation, et <u>a dit attendre avec intérêt</u> d'examiner une proposition à ce sujet à sa cent trentième session.	●	Activités en cours	La FAO travaille actuellement à l'élaboration d'une proposition visant à améliorer la gouvernance des activités statistiques de l'Organisation, qui serait examinée par le Comité du Programme à cent trentième session, conformément à ce qui a été prévu initialement. La proposition tiendra compte des différentes questions qui avaient été soulevées par l'évaluation. Entre-temps, un poste P 5 et un poste P 3 ont été transférés au Bureau du Statisticien en chef, tel qu'approuvé par le Conseil de la FAO dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) qui ont été approuvés à sa cent soixante-quatrième session (juillet 2020).
5.	A demandé que de nouvelles consultations soient tenues avec les Membres au sujet de la Stratégie et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD). <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 164/6 Rev.1 par. 10 f, h et k	●		En ce qui concerne la Stratégie de la FAO relative à la modernisation des statistiques, l'Organisation procède actuellement à la mise à jour du document sur la base des recommandations de l'évaluation, ainsi qu'à l'élaboration d'un «plan de mise en œuvre» visant à traduire la Stratégie par des actions concrètes. Ce document parallèle s'appuiera également sur des documents à l'échelle du système, en particulier la Feuille de route pour des données et statistiques innovantes à l'échelle du système des Nations Unies, élaborée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et la Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données. La stratégie révisée et le plan de mise en œuvre seront présentés au Comité du Programme, à des fins d'examen. En ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD, des séminaires seront organisés à l'intention des représentants permanents afin de leur présenter une série de thèmes, notamment:

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
				<ul style="list-style-type: none"> • les conclusions de la onzième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; • la modification de la source de données par défaut de l'indicateur 15.4.2 et comment cela a permis d'améliorer la précision et la reproductibilité des données; • les résultats du premier processus mondial de collecte de données pour l'indicateur 2.4.1 relatif aux ODD; • les résultats des deux consultations mondiales organisées avec les systèmes nationaux de statistiques sur la validation des estimations par pays effectuées par la FAO pour les indicateurs 2.1.2 et 15.4.2; • le nouveau mécanisme de validation des données introduit par la FAO et comment celui-ci a permis d'améliorer les taux de réponse et de faciliter la coordination au niveau national. <p>En outre, la FAO examine actuellement la possibilité d'apporter de nouvelles améliorations méthodologiques à certains indicateurs dont la couverture mondiale est faible, afin de simplifier l'établissement des rapports nationaux. Le Comité du Programme en sera informé.</p>
Renforcement des capacités de la FAO à évaluer les contributions au niveau national: proposition visant à renforcer les capacités d'évaluation dans les bureaux décentralisés				
6.	CL 164/6 Rev.1 par. 11 c – <u>a recommandé</u> que soit envisagée la manière de renforcer la gouvernance et le contrôle des cadres de programmation par pays de la FAO lors de ses cent vingt-neuvième et cent trentième sessions.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Sera intégré au nouveau Cadre stratégique 2022-2031, qui sera présenté au Comité du Programme, à sa cent trentième session.
7.	CL 164/6 Rev.1 par. 11 e – <u>a recommandé</u> que les cadres de programmation par pays de la FAO prennent en compte les enseignements tirés des évaluations décentralisées.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Sera intégré au nouveau Cadre stratégique 2022-2031, qui sera présenté au Comité du Programme, à sa cent trentième session.
8.	CL 164/6 Rev.1 par. 11 i – <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir un résumé des conclusions de l'examen a posteriori des évaluations au Comité du Programme.	●	À partir de 2023	Le processus de décentralisation débutera après l'examen, l'acceptation et la promulgation de la politique d'évaluation en 2021. La conduite progressive des évaluations décentralisées est prévue à partir du deuxième semestre de 2021 et se poursuivra jusqu'en 2022. Le premier résumé des conclusions de l'examen a posteriori des évaluations décentralisées est attendu en 2023.
9.	CL 164/6 Rev.1 par. 11 j – <u>a recommandé</u> l'adoption de la proposition, telle qu'elle figure dans le document PC 128/6, et <u>a dit attendre avec intérêt</u> l'examen, à une future session, du projet de politique relative à l'évaluation, qui portera à la fois	●	2021	Le premier projet de politique relative à l'évaluation sera présenté en 2021.

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
	sur la fonction d'évaluation du Siège et sur celle des bureaux décentralisés.			
Rapport intérimaire relatif aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires convoqué par le Secrétaire général de l'ONU				
10.	CL 164/6 Rev.1 par. 12 i – <u>a souligné</u> la démarche axée sur les solutions et l'action adoptée pour le Sommet, qui bénéficie d'un engagement politique de haut niveau, et <u>a demandé</u> à l'Organisation d'analyser les pistes de travail proposées à la lumière de leur contribution à la mise en œuvre et à la concrétisation des ODD, notamment en ce qui concerne la Décennie d'action proclamée dans le cadre du Programme 2030.	●		Les présidents, vice-présidents et organismes phares des Nations Unies ont été annoncés en septembre 2020. Au cours du mois d'octobre, les Membres, le champ d'application et l'objectif des travaux pour les mois à venir ont été déterminés. La FAO a participé à la formulation des cinq pistes de travail et appuiera la piste 1 et l'organisme phare concerné. Elle fournira un appui technique à la conceptualisation et à l'exécution des cinq pistes.
11.	CL 164/6 Rev.1 par. 12 q – <u>a demandé</u> que cette question devienne un point permanent de l'ordre du jour du Comité du Programme et <u>a dit attendre avec intérêt</u> la présentation d'un prochain rapport intérimaire au Comité à sa cent vingt-neuvième session.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Sera présenté au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session.
Rapport intérimaire sur l'Initiative Main dans la main				
12.	CL 164/6 Rev.1 par. 13 a – <u>a salué</u> les efforts déployés par l'Organisation pour améliorer le plan d'action de l'Initiative Main dans la main au moyen de la création et de l'utilisation de la Plateforme géospatiale et du Laboratoire de mégadonnées et <u>a encouragé</u> la Direction à former les Membres à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme géospatiale.	●		Une démarche de «formation des formateurs» est actuellement mise en œuvre de manière hautement prioritaire afin de répondre à la demande croissante des Membres, des divisions techniques de la FAO et des bureaux extérieurs d'obtenir l'accès aux ressources de la Plateforme de données fondée sur le SIG de l'Initiative Main dans la main. Des volontaires basés au Siège et dans les régions ont manifesté leur intention de recevoir la formation et de se mettre à la disposition d'autres groupes en tant que formateurs. Les enseignements tirés de cette expérience seront consignés dans de nouveaux modules d'apprentissage en ligne conçus pour guider les utilisateurs selon leurs niveaux de compétences différents quant à l'utilisation de la Plateforme. Dans le même temps, des mesures sont prises en vue d'automatiser les processus fréquemment utilisés, tels que l'analyse de rentabilité des frontières stochastiques qui sous-tend la création de typologies pour la Plateforme. Les partenariats et les plateformes en libre accès devraient permettre la création conjointe de nouveaux outils destinés à d'autres procédures analytiques et qui seront disponibles sur la Plateforme en temps utile. Les équipes chargées de l'élaboration étudient actuellement les possibilités d'accélérer les interventions qui impliquent une forte intensité de main-d'œuvre, notamment le nettoyage de données, et qui entravent le perfectionnement rapide de la convivialité des nouvelles sources de données disponibles sur la Plateforme.
13.	CL 164/6 Rev.1 par. 13 c – <u>était d'avis</u> que les Membres pourraient tirer parti de l'accès à la Plateforme et de la possibilité d'associer leurs	●		En réponse au vif intérêt manifesté par les Membres, l'accès à la Plateforme de données fondée sur le SIG de l'Initiative Main dans la main a été accordé à tous les Membres, pour l'ensemble des ressources disponibles, avec effet immédiat. Les

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
	propres données à celles présentées sur la Plateforme et <u>a encouragé</u> l'Organisation à faire en sorte que les données soient accessibles à tous les Membres.			Membres pourront associer (et protéger, s'ils le souhaitent) leurs propres données à celles de la Plateforme.
14.	CL 164/6 Rev.1 par. 13 d – <u>a exprimé des préoccupations</u> au sujet de la protection des données et <u>a dit attendre avec intérêt</u> l'examen du protocole de la FAO sur l'utilisation et la protection des données.	●		La gouvernance, les pratiques et la mise en œuvre de normes visant à assurer la confidentialité et la sécurité des données sont conformes à toutes les principales normes internationales et sont régulièrement examinées par les différents organes établis au sein de l'Organisation afin de garantir la conformité avec les données pertinentes et appropriées, la cybersécurité et les normes juridiques. Des règles et des mécanismes ont été mis en place pour assurer la protection des données dont la confidentialité a été requise; des systèmes de suivi automatisé de la conformité seront installés au fur et à mesure que la plateforme se développe et évolue, et que le nombre d'utilisateurs augmente. Une documentation relative aux protocoles d'utilisation et de protection des données est en cours d'élaboration et sera examinée par les unités concernées au cours du premier trimestre de 2021.
15.	CL 164/6 Rev.1 par. 13 k – <u>a noté</u> que la proposition initiale, qui était sans incidences budgétaires, appelait néanmoins à affecter des fonds supplémentaires compte tenu du nombre croissant de pays adhérant à l'Initiative, cinq nouveaux pays étant considérés comme en proie à une crise alimentaire, et de l'extension de la Plateforme géospatiale à tous les pays du monde.	●		Ainsi que prévu par le Comité du Programme en juillet (PC 128/8), la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main n'a pas nécessité que soient affectés des fonds supplémentaires au titre du programme ordinaire. En 2020, la FAO a obtenu des ressources (données) et des capacités (analyses, outils) supplémentaires qui ne représentaient aucun coût additionnel pour le programme ordinaire, et ce grâce à des partenariats avec de grandes sociétés publiques et privées axées sur les connaissances. Celles-ci ont non seulement donné libre accès à leurs propres sources de données mais ont également fourni des outils et des modèles permettant d'interpréter ces données. Des initiatives d'appui, telles que Data Lab, ont bénéficié de financements extrabudgétaires. Le champ d'application de l'Initiative Main dans la main s'élargit au fur et à mesure que le programme évolue, notamment dans les domaines du recensement et de la mobilisation des donateurs et des institutions financières internationales, de l'analyse technique, et de la consultation des parties prenantes. Du fait de l'augmentation à court terme du nombre de pays bénéficiaires, il serait pertinent de mobiliser des financements extrabudgétaires.
16.	CL 164/6 Rev.1 par. 13 o – <u>a recommandé</u> d'intégrer au cadre de partenariats de la FAO l'approche d'appariement de l'Initiative Main dans la main en matière de partenariats.	●	En cours. Devra être complété par un examen des partenariats.	L'approche fondée sur l'appariement, sur laquelle repose l'Initiative Main dans la main, représente une innovation importante dans le domaine de l'établissement de partenariats avec des acteurs non étatiques, y compris des fondations philanthropiques privées, des entités du secteur privé, des organisations de la société civile et des universités et instituts de recherche. La FAO procède actuellement à la mise au point finale de sa nouvelle stratégie relative à la participation du secteur privé, ainsi qu'à l'évaluation de son partenariat avec la société civile. Il est cependant proposé de tenir compte de manière systématique des applications pratiques des travaux techniques et analytiques menés conjointement dans le contexte de l'Initiative Main dans la main et d'autres initiatives de programmation par pays qui adoptent l'approche de l'Initiative. Sur la base des engagements pris initialement auprès du secteur privé et des instituts

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
				de recherche, l'approche fondée sur l'appariement pourrait fortement favoriser la conduite d'activités programmatiques soutenues visant à produire de nouveaux biens publics, à renforcer la création et le partage de connaissances ainsi que le développement des capacités, et à accélérer les actions menées conjointement en vue d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.
17.	CL 164/6 Rev.1 par. 13 s – <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir des informations actualisées sur l'Initiative, lors de prochaines sessions.	●	Cent vingt-neuvième session du Comité du Programme	Sera présenté au Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session.
Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture				
18.	A demandé qu'un examen soit réalisé par les comités techniques et que de nouvelles consultations soient tenues avec les Membres. <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 164/6 Rev.1 par. 14 h, i et j	●		Le Comité de l'agriculture (COAG), à sa vingt-septième session (28 septembre-2 octobre 2020), et le Comité des forêts (COFO), à sa vingt-cinquième session (5-9 octobre 2020), ont examiné la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture ainsi que son plan d'action, et apporteront des contributions supplémentaires au Plan d'action pour examen par le Comité du Programme à sa session de printemps (2021), après l'examen effectué par le Comité des pêches (COFI), à sa trente-quatrième session (février 2021).
Informations actualisées sur le Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens				
19.	CL 164/6 Rev.1 par. 15 c – <u>a demandé</u> que le prochain Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens soit élaboré à l'issue d'un processus de consultation des membres des trois organisations et <u>a souligné</u> que la période couverte devrait être définie en fonction de la complexité et de l'étendue des domaines traités.	●		Faisant fond sur le Plan de travail tripartite sur la résistance aux antimicrobiens (2019-2020) et la mise en œuvre du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, les trois organisations concernées collaborent à l'élaboration du Cadre stratégique tripartite – mise à jour du plan de travail – qui se déroulera sur les prochaines années.
20.	CL 164/6 Rev.1 par. 15 d – <u>a souligné qu'il fallait</u> que la FAO s'attache à aider les pays à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux et à renforcer leurs capacités au niveau national et <u>a réitéré</u> la demande faite lors de sa cent vingt-septième session d'«informations plus détaillées sur l'élaboration d'une plateforme de données consacrée à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment sur les échéances et le financement attendus».	●		La FAO travaille à la création d'une plateforme mondiale qui aidera les Membres à collecter des données provenant des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens (RAM) et l'utilisation d'antimicrobiens (UAM). La plateforme comportera également des données sur la RAM/l'UAM relatives à la protection des végétaux ainsi que des données issues d'études environnementales, selon les besoins des Membres et leur capacité à fournir de telles données. Cette plateforme fera partie de la plateforme du Système tripartite de surveillance intégrée de la RAM/de l'UAM qui vient compléter les travaux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Une proposition relative à la création de la plateforme a été présentée au Comité directeur du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, pour approbation.

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
21.	A demandé que de nouvelles consultations soient tenues avec les Membres et les comités techniques <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 164/6 Rev.1 par. 15 g et i	●		Le point a été proposé à l'ensemble des comités techniques pour examen.
22.	CL 164/6 Rev.1 par. 15 k – <u>a demandé</u> des mises à jour supplémentaires tenant compte des rapports présentés par le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à de prochaines sessions du Comité du Programme.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Sera présenté au Comité du Programme, à sa cent trentième session, en mars 2021.
Progrès accomplis dans l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR)				
23.	CL 164/6 Rev.1 par. 16 f – <u>a encouragé</u> la Direction à intervenir pour évaluer les progrès accomplis, conformément aux recommandations formulées à Abidjan (Côte d'Ivoire) en avril 2015 au cours de la Conférence internationale FAO-OIE sur la PPR, et les Membres, en particulier ceux des pays infectés, mais aussi d'autres acteurs non étatiques, à consacrer plus de ressources à l'éradication de la PPR d'ici à 2030.	●		L'examen de l'outil de suivi et d'évaluation de la Peste des petits ruminants (PPR) doit être achevé d'ici à fin 2020. Les résultats étayeront la révision de la Stratégie mondiale relative à la peste des petits ruminants et seront utilisés pour la formulation de la deuxième phase du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (2022-2026). Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, a réservé un accueil favorable au projet de résolution relatif au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants visant la réalisation de l'objectif d'un monde libéré de la peste des petits ruminants d'ici à 2030, et a demandé que celui-ci soit présenté, pour adoption, au Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, puis à la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session (2021). - Une réunion a été organisée avec les partenaires fournisseurs de ressources en septembre 2020. Y ont participé le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Direction générale de la Coopération internationale et du développement international de la Commission européenne, et la Banque islamique de développement. Tous ont manifesté leur intérêt d'investir dans la PPR mais ont souligné qu'il était nécessaire que des demandes soient adressées par les pays touchés. Les échanges bilatéraux entre les partenaires fournisseurs de ressources et les pays touchés font actuellement l'objet d'un suivi.
Appel lancé en 2020 par le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture invitant les organes directeurs de la FAO à soutenir un processus visant à créer une Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques				
24.	CL 164/6 Rev.1 par. 17 h – <u>a souligné</u> qu'il fallait que la Plateforme soit financée durablement au moyen de contributions volontaires et qu'il fallait établir un mécanisme qui permette de suivre et d'évaluer périodiquement l'allocation des fonds destinés à des projets spécifiques et <u>a demandé</u> de plus amples informations concernant la durabilité du financement de la Plateforme.	●		Depuis l'approbation par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-quatrième session, de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, et la demande que son mandat (membres, gouvernance et échéancier) soit examiné par le Comité de l'agriculture (COAG), le Comité des forêts (COFO), le Comité des pêches (COFI), le Comité du Programme et le Conseil de la FAO, le document intitulé «Mandat de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques» a été présenté au Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session (28 septembre-2 octobre 2020) et au Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session (5-9 octobre 2020). Les deux comités techniques ont fourni des orientations et des

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
				contributions qui seront prises en compte dans les révisions apportées au document. Parallèlement à la révision du Mandat, la FAO élabore actuellement un plan de financement pérenne afin que l'initiative repose sur les contributions volontaires des Membres et des partenaires.
Informations actualisées sur la covid-19 et sur ses conséquences pour la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires				
25.	A demandé que la coordination soit renforcée entre les organismes ayant leur siège à Rome. <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 164/6 Rev.1 par. 18 i et j	●		<p>Au mois d'avril 2020, les directions des organismes ayant leur siège à Rome se sont accordées sur une intervention conjointe structurée et coordonnée dans le contexte de la covid-19, selon quatre axes principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) programmation et planification au niveau des pays; ii) appui aux travaux d'orientation et d'analyse; iii) plaider et partage d'informations; iv) continuité des opérations. <p>Les organismes ayant leur siège à Rome sont convenus de la nécessité d'une coordination plus poussée de l'intervention menée dans le contexte de la covid-19. Par conséquent, les réunions du Groupe consultatif de haut niveau sont organisées plus fréquemment aux fins de la coordination et de la documentation de l'intervention conjointe.</p> <p>En ce qui concerne la voie à suivre, les organismes ayant leur siège à Rome se concentreront sur les résultantes et les résultats spécifiques obtenus aux niveaux des pays et des régions suite au renforcement de la coordination, afin de démontrer les répercussions concrètes des actions entreprises collectivement. Les actions collectives en cours, comme celles menées dans le Sahel, font l'objet d'un examen régulier visant à les adapter à la situation créée par la covid-19.</p>
26.	CL 164/6 Rev.1 par. 18 q – <u>a demandé</u> à l'Organisation de renforcer ses activités dans le domaine de l'analyse et de la collecte de données, notamment le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), ainsi que les capacités de surveillance au niveau des pays, et a insisté sur le rôle que joue la FAO dans l'élaboration de politiques en vue d'aider les pays à atténuer les effets de la covid-19 et à renforcer la résilience du secteur agricole.	●		<p>La FAO a continué à fournir régulièrement des informations concernant l'évolution des marchés des produits alimentaires de base, ainsi que les cultures prises en compte par le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), notamment des évaluations des incidences de la covid-19 sur l'approvisionnement alimentaire mondial, de la situation de la demande et des cours internationaux. En outre, grâce au Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), l'Organisation a examiné avec une attention constante la situation mondiale de l'offre et de la demande alimentaires dans tous les pays de la région et a publié des rapports périodiques sur la situation du moment. Par ailleurs, depuis l'apparition de la pandémie, la FAO a fourni des analyses et des données en publiant des articles, des documents d'orientation et des notes techniques en vue d'aider les pays à préserver les chaînes de valeur et les échanges commerciaux durant la pandémie de covid-19. Afin de soutenir davantage ces efforts, la FAO a organisé et a participé à de nombreuses manifestations, discussions et webinaires.</p>
27.	CL 164/6 Rev.1 par. 18 s – <u>a souligné</u> qu'il était important de mobiliser les ressources nécessaires et de gérer les risques relatifs à la covid-19 pesant sur le programme de travail de la FAO, y compris le	●		<p>La FAO a constamment collaboré avec les Membres, le système des Nations Unies pour le développement et un ensemble de partenaires multilatéraux et régionaux, afin de prévoir et de gérer un large éventail de menaces nouvelles qui pèsent sur la qualité et la sécurité des approvisionnements alimentaires ainsi que sur la sécurité alimentaire</p>

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
	risque que la mobilisation de ressources soit perturbée, ainsi que de collaborer avec les Membres afin de prévoir et de gérer les menaces nouvelles qui pèsent sur les approvisionnements alimentaires ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition;			et la nutrition, en raison de la pandémie de covid-19 et des répercussions socioéconomiques qui y sont associées. Reconnaisant que la crise demeure une menace grave qui peut se manifester de différentes façons au niveau des pays, la FAO a conçu de bout en bout un Programme global d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, axé sur sept domaines prioritaires. Ce programme vise à aider les Membres à faire face à la crise actuelle et à «construire pour transformer» les systèmes alimentaires, en procédant de façon à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Plus important encore, l'Organisation a lancé une action mondiale par l'intermédiaire de la Coalition en faveur de l'alimentation dans le contexte de la covid-19. La Coalition en faveur de l'alimentation, telle que proposée par le Gouvernement italien et dirigée par la FAO, vise à mobiliser des ressources financières et des compétences techniques à l'appui des plus vulnérables et de ceux qui sont les plus frappés par la pandémie.
28.	CL 164/6 Rev.1 par. 18 u – <u>a dit attendre avec intérêt</u> les prochaines informations actualisées sur les mesures prises par la FAO pour faire face à la crise liée à la covid-19.	●	Réunion conjointe de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme et de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier	Sera présenté lors de la Réunion conjointe de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme et de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier.